

Bulletin Départemental de l'Éducation Nationale des Ardennes

Sommaire

PERSONNELS

- Personnels enseignants Premier degré.....2
- Tous personnels3

VIE SCOLAIRE

- Activités éducatives et culturelles3
- Concours et prix scolaires.....3
- Santé.....4

Annexes

Vous trouverez sur le **site de l'inspection académique** les annexes :

- ANNEXE n°01 : Imprimé retraite
- ANNEXE n°02 : Fiche descriptive « Activité Péri-Educative dans le premier degré – Année 2008-2009 »

Directeur de publication : Jean GUTIERREZ

PERSONNELS

Personnels enseignants du premier degré

Informations administratives

Recrutement poste conseiller TUIC ASH

Le poste de Conseiller TUIC auprès de l'IEN ASH est vacant à compter de la rentrée scolaire 2009-2010. La commission d'entretien appelée à donner un avis lors du recrutement d'un conseiller TUIC-ASH, prendra en compte les caractéristiques du profil de ce poste, définies ci-dessous telles que.

Le candidat devra avoir une bonne connaissance des enjeux contenus dans la loi du 11 février 2005 et des orientations départementales. Le support budgétaire de ce poste ne relève pas du secteur spécialisé, mais la spécialisation serait appréciée.

Le conseiller TUIC aura à assumer des missions sur deux niveaux :

- au sein de l'équipe départementale du 1^{er} degré :

- mission de formation
- mission de conseil auprès des IEN, des équipes éducatives
- mission technique

- au sein de la circonscription ASH :

- suivi des dossiers de la circonscription : centres de ressources et dispositifs de scolarisation hors unité d'enseignement des élèves des établissements spécialisés
- actions de formation et d'aide auprès des enseignants pour l'évaluation des compétences, la mise en place et l'évaluation du B2i
- intervention auprès des enseignants référents
- suivi législatif et réglementaire des modalités de scolarisation des élèves relevant de l'ASH

Les candidatures seront adressées à l'Inspecteur d'académie sous couvert de l'IEN ASH avant le 17 juin 2009. Les candidats (es) seront reçu(e)s par une commission d'entretien.

Pour tout renseignement concernant le poste, vous pouvez vous renseigner auprès de la circonscription ASH (03.24.59.71.63).

Demande de mise à la retraite des instituteurs et professeurs des écoles à effet de la rentrée 2010

La demande de départ à la retraite devra être sur papier libre selon **le modèle en annexe n°1.**

Les instituteurs et professeurs des écoles qui souhaitent cesser leurs fonctions à compter de la rentrée scolaire 2010 ou qui atteindront la limite d'âge durant cette année, doivent faire parvenir à l'inspection académique leur demande manuscrite de mise à la retraite en **deux exemplaires adressés à Monsieur l'Inspecteur d'académie** sous enveloppe, au « service des pensions » de la direction des ressources humaines pour le **30 septembre 2009 délai de rigueur** en version originale.

Passé ce délai, la demande reste valable, cependant le bénéfice de la pension de retraite servie aux intéressé(e)s risquerait d'être retardé.

Un exemplaire devra également être adressé, pour information, à l'Inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription concernée.

Les instituteurs et les professeurs des écoles ne peuvent pas être admis à la retraite en cours d'année scolaire, sauf en cas de mise à la retraite pour invalidité, mère de trois enfants, mère ou père d'un enfant infirme, fonctionnaire ou conjoint invalide, limite d'âge (article 35 de la loi du 4 juillet 1990, J.O. du 11 juillet 1990).

Information retraite

Pour connaître vos droits et calculer le montant de votre retraite
Les sites suivants vous fourniront ces informations

<http://retraite.orion.education.fr>
www.minefi.gouv.fr

Tous personnels

Assistante sociale des personnels

Madame Marie-Annick PIERQUIN, Conseillère Technique, Assistante Sociale pour le personnel de l'Education nationale, reçoit sur rendez-vous à l'Inspection académique, les agents, titulaires ou non, qui rencontrent des difficultés dans leur vie professionnelle ou personnelle, problèmes de santé, familiaux, financiers, sociaux.

Tél : 03.24.59.71.55. Secrétariat le matin : 03.24.59.71.52

Médecin de prévention

Les personnels souhaitant rencontrer Madame DEGIOVANNI, médecin de prévention de l'académie de Reims, peuvent contacter Madame PIERQUIN, assistante sociale des personnels, afin d'obtenir un rendez-vous.

VIE SCOLAIRE

Activités éducatives et culturelles

Indemnités pour activités péri-éducatives 1er degré - Année scolaire 2008-2009 (2ème et 3ème trimestres)

Références : décret n°90 807 du 11 septembre 1990.

La fiche descriptive, à remplir avec la plus grande précision par chaque enseignant est jointe en annexe n°2. Chaque directeur enverra à l'Inspecteur de l'Education nationale de la circonscription l'ensemble des fiches vérifiées par ses soins et signées pour le 17 juin 2009, délai de rigueur.

Les indemnités seront réparties en fonction de l'enveloppe départementale allouée.

Concours et prix scolaires

3^{ème} édition de la Fête de la grue

La ligue pour la protection des oiseaux Champagne-Ardenne organise un concours régional de dessins sur le thème « Dessine-moi une grue cendrée ».

but : inciter les élèves à découvrir une espèce emblématique des richesses naturelles de notre région

public : établissements scolaires

date limite d'envoi : **10 octobre 2009**

contacts : Tél - 03 26 72 54 47

Mail : champagne-ardenne@lpo.fr

site : <http://champagne-ardenne.lpo.fr.com>

Prix Perrin de Brichambaut

Décerné chaque année par la Société Météorologique de France.

but : encourager et valoriser la démarche scientifique des établissements scolaires

public : tous établissements (du primaire au secondaire)

date limite d'inscriptions : **30 juin 2009**

site consultable : <http://www.smf.asso.fr/prixperrin.html>

Santé

« Un fruit pour la récré »

Le ministère de l'éducation nationale et le ministère de l'agriculture et de la pêche nous informent de la mise à disposition par le Conseil de l'Union Européenne d'un budget qui permettra le financement de 50% du coût de l'achat de fruits dans le cadre de l'opération « Un fruit pour la récré ». Le complément sera apporté par les collectivités locales qui souhaiteront s'inscrire dans cette initiative.

Pour permettre l'accompagnement pédagogique il est possible de télécharger des documents sur les sites des deux ministères :

<http://eduscol.education.fr>

<http://agriculture.gouv.fr>.

Cette action vise à améliorer la consommation de fruits. En effet le 2^{ème} PNNS (Programme National Nutrition Santé) confirme la nécessité de consommer cinq fruits et légumes par jour, or près de 80% des enfants de 3 à 17 ans consomment moins de deux portions de légumes et 44% moins d'une portion de fruit par jour.

Il est démontré que des actions de proximité, comprenant un ensemble de moyens et agissant dès le plus jeune âge sont les plus efficaces, aussi n'hésitez pas à profiter de cette opportunité.

L'Inspecteur d'Académie,
Directeur des Services Départementaux
de l'Éducation Nationale des Ardennes

Jean GUTIERREZ